



24 septembre 2020

(20-6484)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME-UNI: RÈGLEMENT DE 2005 SUR LES DESSINS  
ET MODÈLES COMMUNAUTAIRES

<b>Membre présentant la notification</b>	<b>ROYAUME-UNI</b>
--	--------------------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Règlement de 2005 sur les dessins et modèles communautaires
<b>Objet</b>	Dessins et modèles industriels
<b>Nature de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2020/IP/GBR/20_5517_00_e.pdf">https://ip-documents.info/2020/IP/GBR/20_5517_00_e.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	Sans objet
<b>Brève description du texte juridique notifié</b> <p>Le Règlement établit des modalités d'application du Règlement (CE) n° 6/2002 du Conseil du 12 décembre 2001 sur les dessins ou modèles communautaires. Il énonce des dispositions en faveur des personnes lésées par des menaces non fondées de poursuites pour atteinte à un dessin ou modèle communautaire; érige en infractions toutes deux passibles d'une amende le fait de présenter à tort un dessin ou modèle comme étant enregistré (ou encore enregistré) conformément au Règlement sur les dessins ou modèles communautaires; étend le secret professionnel à toute communication entre un représentant professionnel en matière de dessins et modèles, et son client; et prévoit l'exploitation de dessins et modèles communautaires par la Couronne conformément à l'article 23 du Règlement sur les dessins ou modèles communautaires.</p>	
<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Anglais
<b>Entrée en vigueur</b>	1 <sup>er</sup> octobre 2005; <a href="http://www.legislation.gov.uk/uksi/2005/2339/contents/made">http://www.legislation.gov.uk/uksi/2005/2339/contents/made</a>

<b>Autre date</b>	
-------------------	--

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	19 août 2020
<b>Autres renseignements</b>	<a href="http://www.legislation.gov.uk/uksi/2005/2339/contents/made">http://www.legislation.gov.uk/uksi/2005/2339/contents/made</a>
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	UK Intellectual Property Office Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ United Kingdom  <a href="mailto:information@ipo.gov.uk">information@ipo.gov.uk</a>  0300 300 2000  Hors du Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.